

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 77 (1932)
Heft: 9

Artikel: Le service de renseignements dans les corps de troupes d'infanterie
Autor: Dubois
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341466>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Service de renseignements dans les corps de troupes d'infanterie.¹

5. Nature des renseignements à recueillir sur l'ennemi.

Pour préparer et conduire sa manœuvre, le chef doit être orienté sur :

- l'ennemi,
- son activité,
- ses possibilités.

Ces renseignements sont donnés par :

- *l'ordre de bataille* :
 - nombre, nature, composition et valeur des troupes devant lesquelles on se trouve,
 - matériel, armement,
 - dispositif et répartition sur le terrain (secteur des unités, emplacements des engins de feu, troupes de première ligne et en réserve, répartition des P. C., des P. obs., etc.),
 - moral des troupes, encadrement, chefs, etc., etc.
- *le front de l'ennemi* :
 - (surtout important dans la guerre de mouvement, pour fixer le front atteint, les résistances principales, les régions libres d'ennemis, etc.),
- *les organisations défensives* :
 - ligne occupée, points d'appui, obstacles, ouvrages de flanquement, emplacements des engins de feu,
 - nature des travaux, leur résistance, etc., etc.

¹ Voir nos livraisons de mai, juin, juillet et août 1932 (*Réd.*).

- *l'infanterie* ennemie :
 - activité et attitude (patr., coups de main),
 - mouvements de troupes, relèves, renforcements, etc., etc.
- *l'artillerie* ennemie :
 - calibres et nature des projectiles,
 - points particulièrement bombardés,
 - nature des tirs (réglage, destruction, harcèlement),
 - recrudescence ou diminution de l'activité, etc., etc.
- *l'aviation* ennemie :
 - fréquence des reconnaissances, nombre d'avions, heures de passage et direction de vol,
 - secteurs ou objectifs spécialement survolés ou bombardés, etc., etc.
- *le terrain* :
 - comment il se présente du côté de l'ennemi,
 - sa couverture (état des bois, des villages, etc.),
 - cheminements utilisables, angles morts, zones non battues, etc., etc.

L'étude de ces renseignements et des indices permettent au commandement d'agir en connaissance de cause et d'être orienté sur les possibilités ou les intentions de son adversaire.

6. *Nature des renseignements à recueillir sur les propres troupes et sur le terrain.*

- *la situation des troupes* :
 - où elles sont arrivées à une heure donnée (front ou objectif atteint),
 - comment elles sont engagées (troupes et unités en première ligne, dans la défensive, indiquer l'organisation, l'occupation, la position, le plan de feu, etc.),
 - troupes en réserve, leur emplacement, leur degré de préparation au combat,

- effets du feu de l'art.,
- emplacement des P. C., des P. obs.,
- les intentions ultérieures,
etc., etc.
- *l'état des troupes* :
 - leur moral,
 - les pertes,
 - l'état du matériel, des munitions, des vivres, etc.,
 - les besoins éventuels (en vivres, en munitions, etc.),
etc., etc.
- *la situation des voisins* :
 - ce qu'on sait des voisins, situation des ailes, front
ou objectif atteint,
 - ce que les P. obs., ont vu, à quelle heure, où, etc.,
 - liaison établie ou non, depuis quand le contact est-il
perdu,
etc., etc.
- *le terrain* :
 - comment il se présente,
 - sa couverture (état des bois, des villages, etc.),
 - ses obstacles à la progression ou utiles à la défense,
 - les cheminements utilisables, les angles morts et
zones non battues par le feu ennemi, etc.,
 - voies de communication (leur état, leur utilisation
par les différentes armes, etc.),
 - les points d'observation favorables (ce qu'on voit
de ces points, secteurs de terrain visibles, angles
morts, etc.),
etc., etc.

7. Les sources de renseignements.

a) Les troupes : unités au combat, éléments au contact, patr., coups de main, etc.

b) L'observation directe à la vue : postes et patr. d'observation, observation faite depuis la ligne de combat, postes d'écoute et de guetteurs, etc.

Ces deux sources de renseignements et notamment la seconde sont surtout fécondes à l'échelon régiment. Elles permettent de fixer d'une manière très exacte le contour apparent de l'ennemi, les mouvements sur ses premières lignes ou à proximité immédiate, le dispositif de combat, l'organisation et l'occupation du terrain, l'emplacement des armes automatiques, etc.

c) Les *prisonniers* et les *déserteurs* : source très précieuse, mais souvent sujette à caution et nécessitant des contrôles et des recoupements (les déserteurs causent beaucoup, les prisonniers feignent l'ignorance, donnent de fausses indications ou refusent simplement de répondre aux questions posées).

L'interrogatoire des prisonniers demande, pour être fructueux, les conditions suivantes :

1. être orienté sur son adversaire, connaître sa situation momentanée et les projets qu'on peut lui prêter ;
2. avoir préparé l'interrogatoire selon les besoins du commandement et avoir un programme bien déterminé des renseignements que l'on veut obtenir ;
3. savoir interroger.

L'interrogateur doit être sûr de lui et avoir en mémoire un certain nombre de détails destinés à frapper l'esprit du prisonnier, à lui montrer que rien de ce qui se passe dans son camp n'a échappé, le confondre au besoin s'il s'engage dans la voie du mensonge et à l'amener à faire des révélations nouvelles ou confirmant des faits déjà connus.

Le prisonnier doit avoir l'impression que son interlocuteur en sait beaucoup plus que lui, que d'autres prisonniers ont déjà parlé et qu'il serait donc vain de vouloir ruser. La bienveillance et le calme valent mieux que la menace qui décontenance, brouille les idées de l'homme ou le pousse à *parler quand même*, partant à dire des choses fausses ou imaginées.

Les principes généraux suivants sont à la base des interrogatoires de prisonniers :

- à chaque échelon ne demander que les renseignements intéressant directement l'unité et pouvant être

- exploités immédiatement (ordre de bataille, emplacement des troupes et des engins de feu, organisations défensives, intentions, etc.) ;
- ne pas interroger pour se divertir ou simplement faire causer le prisonnier ; l'interrogatoire doit tendre exclusivement à obtenir les renseignements que l'on recherche ;
 - poser des questions simples et précises adaptées à la mentalité de l'homme et se tenir dans le cadre de l'activité qu'il a déployée ;
 - vérifier et compléter, mais ne pas répéter les interrogatoires faits à l'échelon inférieur ;
 - transmettre sans délai à l'échelon supérieur ou à l'instance intéressée tout renseignement à exploiter d'urgence ;
 - pendant une action ou en guerre de mouvement, il n'y a plus d'interrogatoire possible.

A l'échelon régiment, l'of. de rens. n'a ni la documentation, ni le temps nécessaires pour procéder à l'interrogatoire approfondi de prisonniers. Il ne peut que les rassembler, les dénombrer, déterminer le numéro exact des unités auxquelles ils appartiennent, préciser la date, l'heure et l'endroit où ils ont été capturés et les répartir en trois catégories distinctes (of., sof., soldats).

L'of. de rens. posera seulement à certains d'entre eux quelques questions pouvant éclaircir les points sur lesquels des recherches sont en cours et procurant des indications d'une utilité immédiate (répartition des troupes sur le front de combat, emplacement des armes automatiques, projets d'attaque ou préparation de contre-attaques, intentions, etc.).

Les prisonniers seront fouillés (surtout les of. et les sof.) Si leur nombre est tel qu'on ne puisse retirer aux hommes de troupe les documents dont ils pourraient être porteurs avant de les acheminer vers l'arrière, l'escorte recevra des ordres spéciaux pour empêcher qu'ils ne détruisent ou ne fassent disparaître les documents qu'ils possèdent.

d) Les documents :

- documents personnels : lettres, cartes postales, carnets et journaux de route, livrets de service, etc., trouvés sur les prisonniers, les déserteurs, les blessés, les morts ;
- documents de service : ordres, rapports, instructions, règlements, cartes, croquis, etc., trouvés sur les off. et dans les P. C. (ces derniers documents doivent être soigneusement séparés des autres) ;
- trouvailles du champ de bataille : papiers divers, éclats d'obus, fusées de projectiles, douilles, armes de toute nature, instruments techniques divers, engins nouveaux, insignes, etc.

Des ordres doivent être donnés pour le rassemblement des documents et pour la recherche et la transmission de certains documents ou objets, importants pour le commandement.

L'of. de rens. du R. J. ne peut dépouiller et étudier tous ces documents ; il en fera simplement l'inventaire, les classera suivant leur provenance et les transmettra à l'instance supérieure.

Les documents personnels ne feront en principe l'objet d'aucune étude à l'échelon régiment, surtout s'ils sont nombreux, le temps fait défaut pour cela. L'of. de rens. prendra rapidement connaissance des documents militaires et de service car il y trouvera souvent des renseignements de tout premier ordre, immédiatement exploitables et pouvant exercer une influence sur les décisions du cdt. de régiment.

Il est absolument interdit de conserver un document ou un objet quelconque comme souvenir de guerre.

e) Les blessés et les habitants peuvent fournir des renseignements précieux. Mais l'of. de rens. du R. J. ne peut pas, la plupart du temps, procéder à ces interrogatoires.

* * *

Parmi ces différentes sources, trois d'entre elles sont occasionnelles ; une seule, *l'observation directe à vue*, peut être envisagée comme étant d'un emploi courant. On peut même

dire qu'en temps normal et à l'échelon régiment la recherche des renseignements se ramène à peu près uniquement pour l'of. de rens. à la mise en œuvre de ses organes d'observation. Les renseignements qu'il obtient ainsi, combinés avec ceux qu'il reçoit des troupes au contact et des organes d'exploitation, sont à la base de son travail et de son activité comme aide du commandement.

Les autres sources de renseignements, telles que les reconnaissances et les photographies aériennes, les écoutes, les agents secrets, la censure postale, télégraphique et téléphonique, etc., n'entrent pas en considération dans les unités jusqu'au régiment.

* * *

Dans les manœuvres de paix, les seuls organes pouvant fournir des renseignements sont les patrouilles d'exploration, les troupes au contact et l'observation (éventuellement les prisonniers). Il est donc absolument nécessaire de faire des exercices dans lesquels l'ennemi est effectivement représenté.

CONCLUSIONS

Le commandement d'un corps de troupes d'infanterie est devenu trop lourd pour que celui qui en a la responsabilité puisse négliger les organes susceptibles de le lui faciliter.

Parmi ces organes, le service de renseignements est de toute importance pour l'exercice du commandement. Seul le chef qui sera convaincu de la nécessité et de l'utilité de ce service pourra en obtenir un bon rendement.

Le commandant doit voir dans son officier de renseignements un véritable collaborateur. Ce collaborateur, aussi utile que nécessaire, doit recevoir une orientation et des instructions suffisantes pour mettre en œuvre les moyens dont il dispose. Il doit en outre posséder l'entière confiance de son chef, faute de quoi son travail risque d'être stérile.

De son côté l'of. de rens., faisant tout pour gagner la confiance de son chef, doit aimer son service, le comprendre et avoir le « goût du renseignement ». Il doit avoir une culture

générale et des connaissances militaires aussi développées que possible, faire preuve de jugement, d'initiative et de méthode. Son calme, son tact, son énergie, en un mot sa personnalité lui permettront d'aplanir les difficultés qu'il rencontrera dans l'exercice de ses fonctions.

Enfin, le rendement des organes du service de renseignements suppose un personnel choisi, possédant des qualités morales et physiques, conscient de ses devoirs, pénétré de l'importance de sa mission et ayant reçu une instruction spéciale très soignée. C'est aux commandants de régiment et de bataillon d'en préparer, en temps de paix, le recrutement et d'en assurer (avec l'aide des of. de rens.) l'éducation et l'instruction.

Dans la guerre moderne, le service de renseignements joue un rôle trop important pour qu'on puisse aujourd'hui l'ignorer.

Les idées et les principes présentés dans cette étude fourniront aux off. de rens. toutes les bases nécessaires à l'organisation, au fonctionnement du S. R. et à l'instruction du personnel dans les corps de troupes d'infanterie, ainsi qu'une vue d'ensemble sur le S. R. en général.

Si le travail aride des officiers de renseignements est par ce fait facilité, j'aurai atteint le but que je me suis proposé.

Lieut.-colonel DUBOIS,
de l'E. M. G.

(Voir ci-après les *annexes 1 à 8* se rapportant à l'étude :
Le Service de renseignements dans les corps de troupes d'infanterie. (Réd.))

Annexe 1.

Corps de troupes — R. J. 1.		JOURNAL DE...					
ENTRÉE							Observations
N°	Expéditeur	Départ		Arrivée		Transmis par	Contenu
	de	Date	Heure	à	Date	Heure	
1	cdt. bat. fus. 1 P. C. (500 m. N.)	10.9.30	0930	P. C. R. J. 1	10.9.30	1000	Premier objectif atteint. Réactions ennemies faibles. P. C. dès 0950 à X...
...RENSEIGNEMENTS							
SORTIE							Observations
N°	Destinataire	Lieu de destination		Départ		Transmis par	Contenu
		De	Heure	Date	Date	Heure	
1	cdt. Br. J. 1	P. C. à	Eglise de X.	10.9.31	1030	cycliste	Situation R. J. 1 à 1000. 1 croquis de situation annexé.

Annexe 2.

JOURNAL DE RENSEIGNEMENTS

(Simplification pour la Cp. inf. au combat.)

ENTRÉE					
N°	Expéditeur	Arrivée à	Heure d'arrivée	Contenu	Observations
Lundi, 1^{er} sept. 1932.					
1	Patr. of. Lt. X. en direction Orbe.	Cdt. cp. A, croisée des routes de	0700	1 bat. en colonne de marche, sur route L à P, tête à 0640 gare de	Transmis 0715 au Cdt. Bat. X par coureur.
etc.					

SORTIE					
N°	Destinataire	Lieu de destination	Heure de départ	Contenu	Observations
Lundi, 1^{er} sept. 1932.					
1	Cdt. Bat. Y	XX	0900	Croquis situation à 0845.	par coureur de cote 654 (N. village Y).
etc.					

Annexe 3.

POSTE D'OBSERVATION du à <i>Chef :</i> <i>Secteur d'observation ou mission :</i> <i>Date :</i>						
OBSERVATION			TRANSMIS			
Quoi ?	Comment ?	Où ?	Quand ?	à (destinataire)	par (moyen)	à (heure)
<i>Exemple :</i> 1 bat. d'infanterie avec cp. mitr.	en colonne de marche	tête à la croisée des routes de	0700	edt. bat. fus. 10 à Echallens	coureur	07 15

Annexe 4.

RAPPORT DE COMBAT

(S. C. 105.)

Tout E.-M. et tout cdt. de troupes doit, après un engagement, adresser à son supérieur immédiat, le plus rapidement possible et sans attendre les rapports des subordonnés, un rapport sur la manière dont le combat s'est déroulé, son issue, l'état de la troupe et les intentions.

On joindra à ce rapport des données sur l'effectif de combat (en chiffre rond le nombre des fusils et mousquetons, des F. M., des mitr., canons, etc.) en état de servir, ainsi que les cartes ou croquis de situation pouvant illustrer ou rendre plus compréhensibles la description du combat et la situation des troupes.

Ce rapport contient, dans la règle, les indications suivantes :

- Situation initiale et renseignements sur l'ennemi avant l'entrée au combat.
- Ordre de bataille et répartition des forces de l'adversaire (si possible).
- Données sur le champ de bataille, nature du terrain et couverture du sol, pour autant qu'elles ont eu une influence sur le combat et qu'elles complètent les indications fournies par la carte.
- Conditions et influences atmosphériques.
- Situation de départ de nos troupes, force, dispositif, etc.
- Dispositions prises, ordres donnés ou reçus verbalement ou par écrit, rapports importants reçus ou transmis, avec indication des heures.
- Description du combat, ses phases successives, son développement, ses événements ou ses incidents importants, leur influence sur les décisions, son issue, etc.
- Situation, positions ou mouvements des troupes des deux partis après le combat.
- Intentions immédiates du commandant.
- Indications sur les pertes en hommes (annexer évent. la liste des pertes) et en matériel, sur les munitions consommées et restantes, sur les trophées ou matériel enlevés à l'ennemi, sur les prisonniers, etc., etc.
- Mention des actions d'éclat individuelles ou d'unités.
- Pertes présumées de l'ennemi.
- Appréciation de l'état moral et physique des troupes.
- Indications sur les besoins immédiats (en munitions, vivres, etc.).

* * *

Pour faciliter l'établissement du rapport de combat, il est indiqué de tenir soigneusement le journal des renseignements et de désigner un homme, un sof. ou un of. pour noter au fur et à mesure, avec indication des heures, les événements ou les incidents importants.

Annexe 5.

**EXEMPLE D'UN PROGRAMME (SUCCINCT) DE TRAVAIL
POUR UN COURS DE RÉPÉTITION**

Il est admis que les cadres et les hommes des groupes de commandement sont rassemblés à l'E.-M. de R. J. le mardi de la première semaine, dans le courant de la matinée. L'instruction pourra commencer dès le mardi après-midi et se poursuivre jusqu'au samedi soir, voire même, dans les C. R. de détail, jusqu'au lundi soir de la seconde semaine. Le personnel prendra ensuite part aux exercices ou aux manœuvres avec leurs unités ou corps de troupes respectifs.

a) Répartition du temps.

Mardi après-midi :	3 heures.	
Mercredi :	8 »	(dont 1 h. Instr. individuelle et 7 h. Instr. S. R.).
Jeudi :	8 »	(id.)
Vendredi :	8 »	(id.)
Samedi :	7 »	(dont 1 h. Instr. individuelle et 6 h. Instr. S. R.).
<hr/>		
Total	34 heures,	dont 4 h. Instr. individuelle et 30 h. Instr. S. R.
Lundi (C.R. détail):	8 heures	(dont 1 h. Instr. individuelle et 7 h. Instr. S. R.).

b) Emploi du temps.

1. *Instruction individuelle* : 1 heure chaque jour.

2. *Instruction collective* :

Les cadres et les hommes du S. R. (sof., coureurs et observateurs) recevront une instruction commune portant sur les branches suivantes :

— Notions de tactique (formations, la marche au combat, l'offensive, la défensive, la sûreté, etc.)	2 h.
— Théories sur l'organisation des troupes et des E.-M. } » » l'organisation et le fonctionnement du } » » l'emploi des moyens de transmission }	4 h.
— Connaissance et lecture des cartes, orientation	4 h.

3. *Instruction spéciale* :

a) *Coureurs* :

— Utilisation du terrain, recherche d'itinéraires, etc.	6 h.
— Transmission de rapports verbaux et écrits, description de chemins, du terrain, etc.	10 h.
— Recherche de P. C. et transmission de rapports	4 h.
En outre, 2 exercices de nuit d'env. 3 heures.	

b) *Observateurs :*

— Tactique	2 h.
— Observation du terrain, orientation, estimation des distances, développement de l'acuité visuelle et de l'ouïe, emploi d'instruments d'optique . .	8 h.
— Service des rapports, libellé de rapports, croquis, etc.	2 h.
— Organisation et fonctionnement des postes d'observation	5 h.
— Fonctionnement d'une patrouille d'observation, d'une patrouille de guetteurs, etc., observation pendant le mouvement	3 h.

En outre un exercice de nuit d'env. 4 heures.

4. *Exercice d'ensemble :*

Dans un C. R. de détail, le lundi de la seconde semaine sera utilisé pour réunir les coureurs et les observateurs et les faire prendre part à des exercices de cp. et de lat. où les troupes combattantes seront effectivement représentées.

Si l'instruction du personnel du S. R. ne peut se faire que pendant la première semaine du C. R., on cherchera à faire un exercice d'ensemble le samedi.

5. *Instruction des sous-officiers et des aides du S. R. :*

Les sof. et les aides du S. R. (secrétaires, dessinateurs), après avoir suivi l'instruction collective et, en partie, celle des observateurs, recevront une instruction complémentaire sur leurs attributions et leurs fonctions spéciales. (Voir ci-devant 2^e Partie, I, 7 et 8.)

Pendant l'exercice d'ensemble, ils effectueront tous les travaux relevant du centre de renseignements.

Annexe 7.

INSTRUCTION DES SIGNALEURS

Durée	Matières	Règl. sig. opt. 1926 Chiffres
1 ^{er} jour (mardi)	Connaissance des appareils sig. Morse. Manière de signaler. Signes de service. Annonce, appel	8-10, 13, 16-17 47-48
2 ^e jour	Transmission directe de messages ouverts, urgents, chiffrés et AG. <i>Service de sta., sig.</i> : formulaires, protocole de station, schéma de sta.	54, 55, 56, 64, 46 } Règl. tf., page 42 et suivantes
3 ^e jour	Rappel Interruption Transmission de l'heure exacte	67-74 75-76 44-45
4 ^e jour	Transit et exercices avec fanions (disques)	57
5 ^e jour	Installation d'une station sig. pour le ser- vice en campagne (camouflage, etc.) . Service sig. à grandes distances. Dépla- cement des stations sur ordres de ser- vice. Installation à un nouveau station- nement, etc.	19-34
6 ^e jour (Lundi de la seconde semaine)	Exercice de transmission en collaboration avec les patr. tf. Transmissions optiques greffées sur le réseau tf. ou indépendan- tes. Fonctionnement d'une station <i>mixte</i> (centrale tf. et sig.). Service de parc. .	—

Annexe 8.

LITTÉRATURE SUR LE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

(Ouvrages qui peuvent être demandés à la Bibliothèque militaire fédérale, à Berne.)

A. Livres.

- Di 579 *Pellegrin* : La vie d'une armée pendant la grande guerre (Paris, 1921).
- Di 651 *Schwarte* : Der grosse Krieg 1914-1918 :
Nicolai : Nachrichtendienst und Auf-
klärung.
- Hb 16 *Nicolai* : Nachrichtendienst, Presse und Volks-
stimmung im Weltkrieg (Berlin, 1920).

- | | | | |
|---------|-----|------------------------|---|
| Hb | 21 | <i>Paquet :</i> | Etude sur le fonctionnement interne d'un 2 ^e bureau en campagne (Paris, 1923). |
| Hb | 27 | id. | Le service de renseignements en campagne (Paris, 1924). |
| Hb | 34 | id. | Dressage des cadres à la recherche du renseignement (Paris, 1926). |
| Hb | 35 | <i>Juppe :</i> | Unterrichtsbuch für die Nachrichtentruppe und Truppennachrichtenverbände (Charlottenburg, 1928). |
| Hb | 42 | <i>Röthlisberger :</i> | Der Nachrichtendienst (Bern, 1928). |
| Hb | 43 | <i>Laffargue :</i> | La bataille des yeux (Paris, 1928). |
| Hb | 64 | | Die Weltkriegsspionage (reste à la Bibliothèque). |
| Ja | 201 | <i>Laffargue :</i> | Les leçons du fantassin (observation, patrouilles, guetteurs, etc.). |
| Ka | 194 | <i>Barthe :</i> | Voir et écouter au combat (Paris, 1930). |
| | | <i>Guigues :</i> | L'instruction du soldat en vue du combat (Paris, 1931). |
| Yc | 683 | | Instruction provisoire sur la recherche et interprétation des renseignements (Annexe 4 à l'Instruction provisoire sur l'emploi tactique des Grandes Unités (Paris, 1923). |
| Yc | 683 | | Instruction générale sur l'observation (Annexe 5 à l'Instruction provisoire sur l'emploi des Grandes Unités (Paris, 1923). |
| Yc-IX-4 | | | Instruction provisoire sur la liaison et les transmissions en campagne (Annexe 2 à l'Instruction provisoire sur l'emploi des Grandes Unités (Paris, 1931). |
| Yf | 368 | | Instruction sur la recherche, l'interprétation et la diffusion des renseignements (Bruxelles, 1929). |
| Yf | 353 | | Instruction sur la liaison et les transmissions (Bruxelles 1926). |

B. Revues.

- | | | | |
|----|---|---|--|
| Ac | 6 | <i>Allgemeine Schweizerische Militärzeitung :</i> | Der Nachrichtendienst in den Manövern 1924 (Jahrgang 1925, p. 397, 407). |
| | | Isler : | Der Kommandant und sein Nachrichtoffizier (Jahrgang 1926, p. 256). |
| | | Lüthy : | Nachrichtendienst im Infanterie-Bataillon (Jahrgang 1928, p. 489). |

- Brunner : Der Nachrichtenoffizier im Inf. Regiment
(Jahrgang 1930, p. 168).
- Ae 52 *Revue militaire suisse* :
- Pellissier : Le service de renseignements dans le
Bataillon d'infanterie (1923, p. 218).
- Perret : Organisation et fonctionnement du ser-
vice de renseignements dans le Régi-
ment d'infanterie (1924, p. 269, 302,
412).
- Perret : Le service de renseignements du R. J. 8
aux manœuvres de la 2^e Division
(1925, p. 299).
- Ae 121 *Revue militaire française* :
- Paquet : Fonctionnement d'un 2^e bureau de corps
d'armée (1924/I, p. 76, 231).
- id. Fonctionnement d'un 2^e bureau dans la
Division d'infanterie (1924/III, p. 200,
328).
- id. Formation des officiers de renseigne-
ments (1926/III, p. 179, 303).
- Bernis : Le rôle et la méthode d'étude d'un
2^e bureau en campagne (1924/IV,
p. 233, 380).
- Ae 63 *Revue d'Infanterie française* :
- Gérin : Le problème des liaisons et transmissions
(1921/II, p. 229, 351, 601, 1922/I, p. 18,
152, 267).
- Gauché : Le service de renseignements dans les
corps de troupes d'infanterie (1922,
p. 121).
- Teyssier : Contribution à l'étude du problème de la
liaison et des transmissions (1924/I,
p. 48, 334).
- Laffargue : La bataille des yeux (1927/I, p. 109, 296,
393, 572, 694).
- Carlier : Procédés d'instruction des observateurs
dans le cadre de la cp. de voltigeurs
(1927/II, p. 72).
- Pamponneau : Le service de renseignement et l'observa-
tion dans le Bat. J. (1928/I, p. 795).
- Maisse : Le service de renseignements dans le
R. J. (1928/II, p. 377).

-
- Ae 65 *Revue de Cavalerie* :
Dalmay de la Garenne : Du rôle de l'officier de renseignements régimentaire en campagne (Sept. oct. 1930).
- Ae 122 *Bulletin belge des Sciences militaires* :
de Cae : L'officier de renseignements du régiment d'infanterie (1924/II, p. 1365, 1925/I, p. 57, 1926/II, p. 371, 509).
Pousseur : Quelques considérations sur le dressage des agents de transmission (1926/I, p. 413).
- Ae 124 *Militärwissenschaftliche und Technische Mitteilungen* :
Schwarzleitner: Aufklärungs- und Beobachtungsdienst im Gebirge (1927, p. 611).
Urbanski v. Ostrymiecz : Das K. und k. Evidenzbureau (Sept./Okt. 1930).
- Ae 141 *Deutsche Wehr* :
Gen. Maj. Schott : Führung und Nachrichtentruppe (18. 8. 30).
- Ae 21 *Journal of the Royal United Service Institution* :
de Watteville : Intelligence in the future (1926, p. 478).
Denning : Field intelligence in the army. The use of ground observation (1926, p. 550).
-

Nous avons l'avantage d'annoncer à nos lecteurs que l'importante étude du lieutenant-colonel Dubois sur *Le Service de renseignements dans les corps de troupes d'infanterie*, dont l'envergure ne nous a pas permis de la publier dans une seule livraison, sera prochainement éditée sous forme de brochure. La *Revue Militaire Suisse* tient ainsi à répondre aux désirs exprimés par de nombreux officiers.

(Réd.).
